

De l'intérêt d'une gestion raisonnée des plages pour la faune et la flore du littoral

Constituée de multiples éléments végétaux et animaux déposés par la mer, la laisse de mer participe à la lutte contre l'érosion des plages, tout en étant à la base d'un écosystème original. Certaines espèces rares comme le Gravelot à collier interrompu, s'y développent.

Sur les côtes rocheuses comme celle de Bernières-sur-Mer, des algues vertes, brunes et rouges se développent sur les platiers découvrant à marée basse et favorisent l'installation de multiples autres espèces profitant du « gîte et du couvert » : bouquets, crabes, éponges, bigorneaux, ... Une partie de ces algues est régulièrement arrachée par les vagues et rejetée sur la côte, sous forme de dépôts linéaires en haut de plage, formant la base même de la laisse de mer.

D'autres éléments vont se mêler à la laisse de mer :

- des restes (pontes, mues, coquilles, carapaces) ou corps entiers d'animaux du milieu marin ;
- des morceaux de bois et d'autres éléments organiques terrestres (roseaux...) apportés par les fleuves environnants comme la Seulles.



Une ponte de bulot (vide) échouée au printemps parmi la laisse de mer de Bernières-



laisse de mer classique à Bernières-sur-Mer, reflet de la richesse de ses platiers rocheux.



Un rôle capital dans la formation des dunes

En constituant un obstacle au déplacement du sable poussé par le vent, la laisse de mer provoque la création d'un petit bourrelet de sable. La matière organique libérée lors de sa décomposition enrichit le sol et permet à plusieurs espèces de plantes de germer. Elles aussi captent le sable, provoquant la naissance progressive d'une « dune embryonnaire », dominée par des plantes dites « pionnières ».

Au fur et à mesure que le sable s'accumule contre la dune embryonnaire, celle-ci s'élève et est colonisée par d'autres plantes, également très résistantes aux conditions extrêmes de ce milieu (assauts de la mer, embruns salés, vents violents, sécheresse, ensablement), dont la plus connue est l'Oyat. On arrive alors au stade de « dune blanche », première ligne d'un rempart efficace contre les assauts de la mer et du vent : le cordon dunaire. En arrière du rivage, à l'abri du vent et des embruns, la « dune grise » est plus stable. Elle est colonisée par une végétation plus diversifiée, incluant des arbustes et des arbres.

Un lieu de vie pour de nombreuses espèces

La laisse de mer peut être comparée à une oasis de vie au sein du désert minéral. Elle offre un abri, une source de nourriture et un site de ponte pour de nombreuses espèces, majoritairement des petits invertébrés adaptés à ce milieu difficile : vers, mollusques, crustacés, insectes et araignées.

Une grande partie de ces animaux se développent et s'abritent dans les algues, les bois flottés, les cadavres d'animaux ou dans les plantes de la dune embryonnaire. Ils participent au « nettoyage » naturel de la plage et décomposent la matière organique, la rendant ainsi assimilable par les végétaux pionniers.

Certains de ces animaux vont aussi servir de nourriture à des insectes prédateurs mais aussi à diverses espèces d'oiseaux, dont l'emblématique **Gravelot à collier interrompu**. Ce petit oiseau rare et protégé arrive chaque printemps d'Afrique ou d'Espagne, pour tenter de se reproduire parmi la laisse de haute mer, notamment à l'ouest de Bernières-sur-Mer, où des oisillons sont d'ailleurs nés en juin 2019 !!



Les déchets littoraux : des intrus à éliminer de la laisse de mer

De nombreux déchets humains se retrouvent malheureusement échoués ou abandonnés parmi la laisse de mer. Il est important qu'ils puissent être récoltés pour éviter de nuire plus longtemps à la vie marine et à l'Homme. Mais pas n'importe comment ! Contrairement au ramassage manuel, les machines utilisées pour le nettoyage des plages ne sont pas sélectives et réduisent à néant l'écosystème lié à la laisse de mer, notamment les nichées de Gravelots !

La commune de Bernières-sur-Mer a recours à une gestion raisonnée, en limitant son nettoyage à la portion la plus balnéaire de la plage, uniquement pendant la haute saison touristique. Elle favorise ainsi l'épanouissement de la nature que ce soit au niveau des dunes du Platon ou, plus à l'Est, vers la Réserve naturelle du Cap Romain. Pour autant, il est tout à fait possible d'organiser pendant l'année des récoltes citoyennes sur ces secteurs patrimoniaux afin de les débarrasser de ses déchets indésirables, en prenant bien garde à la faune et à la flore en place selon les saisons.

Le CPIE Vallée de l'Orne, association basée à Sallenelles développe son Opération Rivage Propre depuis plus de 20 ans, dans le Calvados, en partenariat avec le Département du Calvados, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région. Il propose toute l'année des animations pour les scolaires sur ce thème et un service de conseil et de mise à disposition de matériel pour les structures actrices du nettoyage de plages, y compris des associations ou entreprises souhaitant ponctuellement organiser un chantier citoyen.



chantier citoyen encadré par le CPIE sur la Côte de Nacre



Stand d'information « Rivage Propre » pour sensibiliser les usagers sur l'intérêt de la laisse de mer et la problématique des déchets

Quelques dates à retenir :

8 août 2019 de 15h00 à 18h00 : stand d'information « Rivage Propre » animé par le CPIE sur la digue, près de la place du 6 juin.

14 septembre 2019 à 14h30 : chantier citoyen « Rivage Propre », ouvert à tous, organisé par le CPIE et la Communauté de Communes Cœur de Nacre, en partenariat avec la Commune. RDV devant le poste de secours. Matériel fourni.

28 septembre 2019 à 16h00 : sortie-découverte des algues (incluant la thématique des algues échouées et de la laisse de mer) organisée par l'APGN sur la Réserve du Cap Romain, en partenariat avec le CPIE et l'Université de Caen.

Plus d'infos sur l'Opération Rivage Propre : www.rivagepropre.com



INFORMATION IMPORTANTE



A compter du 09 septembre 2019

Les sacs jaunes seront à retirer dans le bureau du policier municipal, à côté de la mairie, aux horaires indiqués ci-dessous :

- Les lundis de 17h00 à 18h00
- Les mercredis de 17h00 à 18h30
- Les samedis des semaines paires de 10h30 à 12h00

